

2714

Aménagement du lit du RUISSEAU DES NOIRS - zone aval.

M. PARIS donne lecture de la lettre de Monsieur l'Ingénieur du B.T.P. en date du 5 Février 1963 :

" Ponts et Chaussées
" Arrondissement de l'Est.
"

Saint-Denis, le 5 février 1963.

" L'Ingénieur du B.T.P.
" à Monsieur l'INGENIEUR de
" l'Arrondissement de l'Est.

" OBJET : Aménagement du lit du Ruisseau des Noirs - ZONE AVAL.

" J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, cinq dossiers
" du projet d'aménagement du lit du Ruisseau des Noirs à Saint-Denis.

" Ce projet n'intéresse que la partie basse du cours d'eau.
" Il fait suite à l'étude de mars 1962, qui ne prévoyait l'aménagement
" que des zones amont et moyenne. L'étude de la partie aval n'avait pu
" être entreprise, car la rectification du tracé que l'on se proposait
" de faire nécessitait une modification du plan d'urbanisme et aussi,
" parce que les crédits de paiement disponibles (20 Millions) ne per-
" mettaient pas la réalisation de la totalité.

" Les travaux de cette première tranche sont en cours et
" se termineront fin Février 1963. Il est regrettable que l'adjudica-
" tion n'ait été lancée qu'en Juillet, car il aurait été souhaitable qu'
" le chantier puisse être terminé avant la saison des pluies.

" La COMPAGNIE FRANCAISE D'ENTREPRISE, adjudicataire de ce
" Marché, a consenti sur les prix du projet un rabais de 15 %. Ces con-
" ditions étaient avantageuses, aussi si-je demande à cette Entreprise
" si elle consentirait, éventuellement, à poursuivre les travaux jus-
" qu'à leur conclusion. Sa réponse étant affirmative, un projet d'ave-
" nant à passer entre elle et la Commune de St-Denis, a donc été mis
" au point et joint au dossier.

Un rapide historique de cette opération s'appose :

L'aménagement du Ruisseau des Noirs, qui limite la zone urbaine de Saint-Denis au Sud, est prévu au Plan Directeur d'Assainissement mis au point par M. l'Ingénieur en Chef FONTAINE.

Lorsque la S.I.D.R. projeta, en 1960, la construction de son lotissement "LA SOURCE", elle se trouva dans l'obligation d'aménager le lit du Ruisseau dans sa partie où il traverse ses terrains. Ceci coïncidant avec une série d'inondations dues au débordement du lit du Ruisseau, provoqua la réunion, à la Préfecture, d'une Commission chargée d'examiner ce problème. Celle-ci décida que la S.I.D.R. canalisant un tronçon important du cours d'eau, la Commune ne pouvait plus différer l'aménagement du reste sans aller au-devant de graves difficultés.

C'est ainsi que fut obtenue du P.I.D.O.M. sur la tranche 1962, une autorisation de Programme de 35 Millions, destinée à financer la partie incumbent à la Commune.

En 1962, la S.I.D.R. achevait les travaux dans la zone qui lui était assignée, et la Commune termine en ce moment l'aménagement du cours d'eau à l'aval et à l'amont du terrain de " La Source " dans la limite des crédits de paiement accordés (20 Millions). Il reste à entreprendre l'extrémité aval, ce qui fait l'objet du présent projet.

X

X X

Cette seconde tranche (voir devis général) est évaluée à 14.900.000. Frs.C.F.A. compte tenu du rabais de 15 % consenti par l'Entreprise.

La situation financière de cette opération se présente comme suit :

- Crédits disponibles

- Autorisation de Programme 1962.....	35 Millions
- " " " 1963.....	3 "
Soit au total.....	<u>38 Millions.</u>

- Dépenses

- Estimation de la première tranche (voir devis général du 20 Mars 1962).....	20,4 Millions
- Estimation de la seconde tranche.....	14,9 "
soit au total.....	<u>35,3 Millions</u>

" Si l'on considère que sur les 20,4 Millions de la première tranche, 17,9 sont passibles du rabais de 15 %, on voit que l'on dispose d'une marge suffisante pour couvrir les éventuelles révisions de prix.

X

X X

" Il conviendrait d'adresser trois des dossiers ci-joints à M.le Maire de Saint-Denis, en lui demandant de bien vouloir signer l'avenant (pièce N° 4 du dossier) et de l'envoyer à M.le Préfet de la Réunion pour approbation, accompagné d'un Devis Général.

" Il y aurait intérêt à ce que ces opérations se fassent assez rapidement, afin que le chantier ne subisse pas d'interruption.

Saint-Denis, le 5 Février 1963
L'Ingénieur du B.T.P.
Signé: L.CHAFFARDON.

" Transmis à M.l'Ingénieur en Chef avec avis conforme ./.
" St-Denis, le 8 Février 1962.
" L'Ingénieur d'Arrondissement de l'Est p.i.
" Signé: N. NAVARRE. "

"

Adopté et présenté en trois exemplaires à M.le Maire de Saint-Denis pour :

- signature
- et envoi à M.le Préfet pour approbation.

Je souligne que l'autorisation de programme effectivement disponible actuellement, soit les 35 millions du FIDCM local de 1962, suffit pour engager le montant du présent avenant, compte tenu du rabais de l'Entreprise. L'estimation des dépenses se présente en effet comme suit :

- Montant du marché, rabais déduit.....	15.241.945.-
- Avenant, rabais déduit.....	13.117.200.-
	<hr/>
Total du marché et de l'Avenant...	28.359.145.-
- Dépenses extracontractuelles (indemnités aux propriétaires, salaire du surveillant, honoraires du Service des Ponts & Chaussées et imprévus).....	9.640.855.-
	<hr/>
Total de l'estimation.....	38.000.000.-
	<hr/>

Enfin, j'ajoute qu'il est nécessaire d'obtenir du FIDCM la mobilisation du crédit de paiement correspondant ./.

Saint-Denis, le 12 Février 1963
L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
Signé: P. MARIE.

LE MAIRE : Vous avez entendu, Messieurs, les explications de M.l'Ingénieur du B.T.P. Les travaux d'aménagement du lit du Ruisseau des Noirs zone aval, sont devenus nécessaires et urgents en raison des inondations qui se sont produites en 1960 et lors du cyclone "Jenny". Je vous demande donc de m'autoriser à signer les pièces nécessaires afin que ces travaux puissent se poursuivre sans retard.

Je profite de cette occasion pour souligner que les membres du Conseil Municipal devraient visiter les lotissements et divers ouvrages exécutés par la S.I.D.R., tels que le Lotissement de "la Source" où des travaux vraiment importants ont été effectués, et le Lotissement des Camélias.

La S.I.D.R. serait certainement satisfaite de voir que le Conseil Municipal de Saint-Denis s'intéresse à ses réalisations...

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à la poursuite des travaux d'aménagement du lit du "RUISSEAU DES NOIRS".

*Vu & approuvé - S. Denis le 4 oct. 1963
Pr. le Préfet & par délégation
le Secrétaire général des affaires scolaires
Signé: Hs. Allaché*